Corporation des Artisans Fleuristes du Haut-Rhin

Colmar, le 15 décembre 2016

Madame, Monsieur, Cher collègue,

Nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint plusieurs circulaires concernant les prochaines formations organisées par le service formation de votre corporation le CTAI FORMATION.

Le coût de ces formations s'élève à **189 € HT** par stagiaire et par jour **pour les adhérents** à la corporation et 210€ HT par stagiaire et par jour pour les **non adhérents pour.** Une prise en charge est possible dans les conditions suivantes :

Formations :		Adhérents 2016		Non adhérents	
		CE	Salarié	CE	Salarié
Vitrine et compositions de Pâques (2 jours)	Coût du stage	378 €HT	378 €HT	420 € HT	420 € HT
	Prise en charge FAFCEA (1)	378€		378 €	
	Prise en charge FAFSEA (2)		170.10 € HT *(sur le coût du stage)*		189,00 € HT *(sur le coût du stage)*
			69.30 €HT (2) *(exemple sur un salaire de 11 € brut /heure)*		69,30 €HT(2) *(exemple sur un salaire de 11 € brut /heure)*
	Solde	**0,00 €**	**138,60 €HT**	**42,00 €HT**	**161.70 €HT**
Bouquets de mariées revisités (1 jour) **Décorations de voiture (1 jour)**	Coût du stage	189 €HT	189 €HT	210 € HT	210 € HT
	Prise en charge FAFCEA (1)	189€		189 €	
	Prise en charge FAFSEA (2)		85.05 € HT *(sur le coût du stage)*		94.50 € HT *(sur le coût du stage)*
			34.65 €HT (2) *(exemple sur un salaire de 11 € brut /heure)*		34.65 €HT(2) *(exemple sur un salaire de 11 € brut /heure)*
	Solde	**0,00 €**	**69.30 €HT**	**21,00 €HT**	**80.85 €HT**

Pour les chefs d'entreprises non-salariés, vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu s'élevant à 9,61 € par heure de formation.

Vous trouverez ci-joint le programme détaillé de cette formation ainsi qu'un bulletin d'inscription à renvoyer par retour de courrier, le nombre de places étant limité.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter notre service formation au 03 89 41 92 92.Pour tous renseignements concernant la prise en charge auprès de votre OPCA, rapprochez vous du service AFORMA au 03.89.23.65 65- Angélique DIEUAIDE ou Michel DE ABREU

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher collègue, nos salutations les meilleures.

Catherine HINDERER
Présidente

Services aux adhérents
Juridique,
Social,
Environnement,
Formation,
Représentation et défense,
Création,
Recrutement,
Transmission,
Gestion

Accompagnement individualisé de l'entreprise artisanale

(1) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFCEA POUR CHEF D'ENTREPRISE NON-SALARIE(E) ***(modalités en vigueur à ce jour)***

- le montant de la TVA sera à payer par l'entreprise et pourra être récupéré pour les entreprises assujetties à la TVA
- le nombre d'heures attribué à chaque chef d'entreprise est limité à 100 heures par an pour les formations techniques
- les frais annexes ne sont plus remboursés

(2) MODALITES DE PRISE EN CHARGE FAFSEA POUR LES SALARIES (modalités en vigueur à ce jour) :

- 45 % du coût du stage plafonné à 700 € (salaires et charges inclus) dans la limite des fonds disponibles au FAFSEA

Partenaire de votre entreprise

UGA - Maison de l'Artisanat 12 rue des Métiers 68000 COLMAR - tél. 03 89 23 65 65 fax. 03 89 24 04 26 corpos@artifrance.fr
Antenne du Florival 12 route d'Issenheim 68500 GUEBWILLER - tél : 03 89 83 01 93 - fax : 03 89 83 07 17
www.macorpo.com www.maisondelartisanat.fr